

**Pourquoi ?****Code du travail article R4323-61**

*Lorsque des dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre à partir d'un plan de travail, la protection individuelle des travailleurs est assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur.*

*Lorsqu'il est fait usage d'un tel équipement de protection individuelle, un travailleur ne doit jamais rester seul, afin de pouvoir être secouru dans un délai compatible avec la préservation de sa santé.*

*L'employeur précise dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage et les modalités d'utilisation de l'équipement de protection individuelle.*

**Décret 924/2004 de septembre 2004 et Circulaire DRT 2005/08 du 27 juin 2005**

**Pour qui ?**

Toute personne amenée à utiliser des EPI lors d'une situation de travail réalisée en hauteur

**Durée**

Les formations sont de 7 heures, par exemple pour l'utilisation d'EPI dans une PEMP ou lors de montage d'échafaudages MDS

Elles peuvent aller de 14 heures à 35 heures selon l'expérience du candidat et les situations de travail concernées.

IL existe également des formations qualifiantes, comme les CQP cordistes, dispensées par nos partenaires spécialisés



### OBJECTIF

Maîtriser les situations nécessitant l'usage d'EPI spécifiques aux travaux en hauteur

**PUBLIC** : tout public

**PRE REQUIS** : Être majeur.

Ne pas présenter de contre-indications à la pratique du travail en hauteur .

Etre à jour de ses visites médicales du travail d'aptitude aux travaux en hauteur .

**DUREE** : de 7 heures à 14 heures selon le module

**INTERVENANT** : Membre de l'association expérimenté dans le domaine

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours théoriques, exercices écrits et pratiques (60 % consacré à des exercices pratiques)

### MODE D'EVALUATION

Evaluation des connaissances théoriques sous forme d'un QCM en fin de formation et évaluation pratique en cours de formation

**Sessions de 06 stagiaires maximum  
avec matériel mis à disposition**

### CONTENU

Accidentologie et réglementation au travail

Les risques spécifiques liés aux travaux en hauteur.

Protection collective et protection individuelle

Analyse préalable et choix du dispositif en adéquation avec le type d'intervention

Les différents composants d'un système d'arrêt de chutes

Les ancrages permanents et temporaires

Les contrôles préalables avant toute intervention

Mise en pratique sur différents supports : toiture, terrasse, façade

Les procédures de secours en cas d'accident.

Vérifications périodiques des EPI : obligations et documents

Evaluation théorique et pratique

Bilan de la formation



**VALIDATION** : Attestation de formation

**MODULES SPECIFIQUES  
ADAPTABLES**

*Formation non accessible aux PMR*

**TARIF INTER** : de 250.00 € à 490.00 € TTC

Dates : Consulter notre planning des sessions inter

**TARIF INTRA** : Selon lieu et nombre, nous consulter